PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

-

Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20210412-DCM2021-13-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 9
Date de convocation : 30/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 Avril à 18H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Abdelhaq Achemirou, Laurence Barnola, Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Laurent Leygue, Paul Miffre, Jean-Claude Rivayrol, Sophie Verney

Madame Laurence Barnola est élue secrétaire de séance.

DCM2021- 13 : Soutien en vue de la candidature de la Sardane à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier de l'association OMNIUM CULTURAL CATALUNYA NORD et la CONFEDERACIO SARDANISTA de CATALUNYA NORD,

Considérant qu'à l'initiative de la Confederacio Sardanista de Catalunya, qui regroupe l'ensemble des acteurs du mouvement sardaniste en Catalogne, et avec le soutien de l'ensemble des institutions culturelles et du milieu associatif de Catalogne, a été engagée une action de reconnaissance et d'inscription de la Sardane sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité, à l'instar de ce qui avait, dès 2010, été réalisé pour le mouvement de tradition populaire des Castells,

Considérant que l'Omnium Cultural et l'ensemble du mouvement sardaniste entendent s'associer à cette action de reconnaissance en sollicitant de surcroit le soutien des institutions et des collectivités territoriales,

Considérant que la Sardane fait partie de la tradition culturelle populaire du Département des Pyrénées-Oreientales,

Considérant que les enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques et économiques qui s'attachent à une telle inscription participeront au rayonnement de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

D'apporter son soutien à la candidature déposée par la Confederacio Sardanista de Catalunya en vue de la candidature de la Sardane à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

Le Maire,

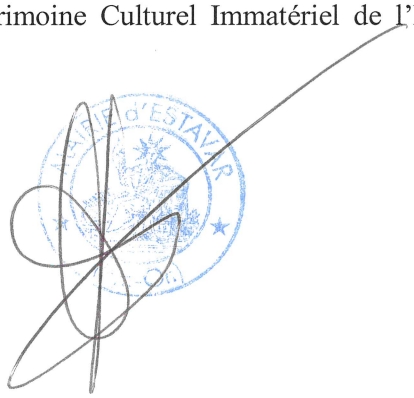

Laurent LEYGUE